REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du 30 juin 2009

L'an deux mil neuf et le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAUSSINAND Bruno, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Monsieur CHAZOT Franck (pouvoir à Monsieur Christophe FAURIE), Monsieur Jean Louis TETE (pouvoir à Monsieur Maurice BERCHU).

Absent excusé:

Arrivé en cours de séance : Madame Danièle MARTEL

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 23 juin 2009

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2009

Présents: 20 Votants: 22 Pour: 22

2009.06.01- CHOIX D'UNE ENTREPRISE- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur HEYRAUD informe le conseil qu'une consultation a été faite auprès de trois entreprises.

Deux entreprises ont remis une offre. Leurs propositions sont les suivantes :

Localisation	LAPIZE	GRENOT
Place des Chaumatons	1583.25 € HT	1959.49 € HT
Place du Vivarais	4211.50 € HT	6502.90 € HT
Route de Marcland	1182.80 € HT	1366.84 € HT
Total HT	6977.55 € HT	9829.23 € HT
		Avec remise 15 % : 8354.84 € HT
Total TTC	8345.15 € TTC	9992.38 € TTC

Après avoir été invité à délibérer par Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

Retient la proposition de l'entreprise Lapize de Sallée pour un montant de 8345.15 € TTC.

Précise que les crédits budgétaires sont inscrits à l'opération 28, article 2315.

Présents : 20 Votants : 22 Pour : 22

2009.06.02- CHOIX D'UNE ENTREPRISE FOURNITURE DE PANNEAUX

Monsieur HEYRAUD informe le conseil que plusieurs entreprises ont été consulté pour la fourniture de panneaux.

Plusieurs entreprises ont remis leurs propositions :

	Quantité	MARIN	IES	NADIA
Plaque de rue	40	41.70	33.78	54.80
Numéros (1,2,3)	800	4.06	4.49	14.53
Numéro (4)	150	4.06	4.63	14.53
Total HT		5525.00 €	5 637.70 €	15995.50
Total TTC		6607.90 €	6742.69 €	19130.62€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

Setient la proposition de l'entreprise MARIN pour un montant de 6607.90 € TTC.

Présents : 20 Votants : 22 Pour : 22

2009.06.03- CHOIX D'UNE ENTREPRISE-MOTORISATION DU PORTAIL DE LA GARDE

Monsieur HEYRAUD informe le conseil que plusieurs entreprises ont été consultées pour la motorisation du portail de la Garde.

Plusieurs entreprises ont remis leurs propositions :

	FAS	LAPIZE DE SALLEE	ARDELECT
Total HT	3 684.61 €	4 848.00 €	3 890.00€
Total TTC	4 406.79 €	5 798.21€	4 652.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de

Retenir l'entreprise FAS pour un montant de 4406.79 € TTC.

Présents : 20 Votants : 22 Pour : 22

2009.06.04- CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint en charge des Finances, informe le conseil municipal que les services préfectoraux sont responsables de l'organisation de l'envoi aux électeurs et aux mairies de la propagande électorale. Cependant, la préfecture a proposé aux mairies de réaliser les opérations de mise sous pli et d'envoi de la propagande électorale pour les élections européennes.

Pour ce faire, un enveloppe budgétaire déterminée selon le nombre d'électeurs sera versée aux communes ayant accepté de se charger de cette mise sous pli.

La commune de Roiffieux a accepté de procéder à la mise sous pli de la propagande électorale relative aux élections européennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'organisation et au financement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale avec la Préfecture de l'Ardèche.

Présents: 21 Votants: 23 Pour: 22 Abst: 1

2009.06.05- INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS

En référence à l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à Mademoiselle Gabrielle TARRAGON, attachée territoriale, pour sa participation aux élections européennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

\$décide d'octroyer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections d'un montant de 150.00 € à Mademoiselle Gabrielle TARRAGON ;

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23

2009.06.06- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ADHESION DE L'AFR LA CLE DES CHAMPS

En complément de la délibération 2007-03-17 en date du 27 février 2007, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'accès à la bibliothèque municipale pour la MAPA, les écoles, les résidents de l'ESAT et le RAM de Roiffieux est gratuit, il propose de faire bénéficier de cette gratuité à l'association l'AFR La Clé des Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sapprouve la cotisation gratuite de l'AFR La Clé des Champs, une seule carte sera délivrée.

\$\forall dit que l'AFR La Clé des Champs devra se conformer au règlement de la bibliothèque municipale.

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 21 Abst : 2

2009.06.07- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE D'EAU POTABLE DU SYNDICAT CANCE DOUX

Monsieur MAULARD, Adjoint en charge de l'Environnement, présente au conseil municipal le rapport d'activités du Syndicat Cance Doux pour l'année 2008.

Considérant l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant le décret n°2000-401 du 11 mai 2000,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Cance Doux pour l'année 2008.

2009.06.08– FIXATION DU MONTANT DES DROITS RELATIFS A L'IMPLANTATION DE TERRASSES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'occupation du domaine public est autorisée par la commune et donne lieu à perception de redevance. La nature de cette recette varie en fonction de l'acticité exercée.

Il convient de fixer le montant des droits de terrasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

♦ de fixer le montant annuel des droits de terrasse à 5 € lem².

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23

2009.06.09- CONVENTION OCCUPATION AMIABLE D'UNE PARCELLE SITUEE A FELY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean Marc BRUCHON, demeurant à ROIFFIEUX, sollicite l'autorisation d'occuper la parcelle AW 79, parcelle située au lagunage de Fély afin de faire pâturer ses chevaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

\$Décide de donner un avis favorable à cette demande

Charge Monsieur le Maire de signer la convention entre Monsieur BRUCHON et la commune de Roiffieux définissant l'utilisation et la participation pour l'occupation amiable de la parcelle AW 79.

♦Décide de fixer le montant annuel de cette location à 15 €.

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23

QUESTIONS DIVERSES

❖ Désignation des jurés d'assises

Monsieur le Préfet a demandé à Messieurs les Maires de désigner par tirage au sort les électeurs qui figureront sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2008. Douze personnes ont été tirées au sort :

- Madame Lara MLODORZENIEC Lara- Malbaty- 07100 ROIFFIEUX
- Madame Hannelore ZIERL- Jean Vallet- 07100 ROIFFIEUX
- Mademoiselle Christelle BARDY- Le Balcon des Alpes- 07100 ROIFFIEUX
- Monsieur Bernard PASTERIS- 18, lot le domaine des Cèdres- 07100 ROIFFIEUX
- Monsieur PAUL DEFLACIEUX-7, lot Les Peupliers-07100 ROIFFIEUX
- Madame Gisèle TRACOULAT- Champlat- 07100 ROIFFIEUX
- Madame Marie Antoinette COURBON- Le Chaumel- 07100 ROIFFIEUX
- Madame Marie Thérèse PIC- Les Pilles- 07100 ROIFFIEUX
- Madame Marie Louise SASSOLAS- Demeure- 07100 ROIFFIEUX
- Madame Alice TROMBOTTO- Les Tilleuls- 07100 ROIFFIEUX
- Monsieur Jean Luc HEYRAUD- Montée des Coars- 07100 ROIFFIEUX
- Monsieur Félix ROUMEZI- Pré Cussinel- 07100 ROIFFIEUX

***** Commission Urbanisme

Madame BOROT, Adjointe en charge de l'Urbanisme transmet aux conseillers le compte rendu de la Commission Urbanisme du 11 juin 2009. La prochaine commission aura lieu le lundi 6 juillet 2009.

* Remerciements

Monsieur BERCHU, Maire, fait part aux conseillers des remerciements de Monsieur Louis Claude GAGNAIRE et sa famille suite au décès de Madame GAGNAIRE.

❖ Travaux d'Assainissement

L'Avant Projet Sommaire des travaux d'assainissement du quartier de la Maladière est présenté aux conseillers.

***** Fermeture Secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie sera fermé les samedis 18 juillet, 25 juillet, 1^{er} août et 8 août.

& Balcon des Alpes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. BONNET a décidé de ne pas donner suite à son souhait de louer un local commercial au Balcon des Alpes. L'ensemble du conseil

regrette que cette décision n'ait été portée à la connaissance de Monsieur le Maire qu'à la veille de la date prévue pour la signature du bail.

***** Assurance

Madame CHAMBON informe le conseil que suite à la demande du conseil, une consultation pour des prestations d'assurances est actuellement en cours.

* Bibliothèque

Monsieur PASCAL remercie les personnes présentes au vernissage de l'exposition de poteries. Il ajoute qu'une exposition du Syndicat des Trois Rivières aura lieu à la Bibliothèque au mois de septembre.

Durant l'été la bibliothèque ne sera ouverte que les mercredis.

***** Conseil Municipal pour Enfants

Les conseillers en charge du CME font un appel à candidatures auprès des conseillers pour les appuyer pour l'année scolaire 2009/2010.

❖ Journée propre

Monsieur GOUDARD informe les conseillers que le Syndicat des Trois Rivières organise une journée propre le 04 juillet 2009 à Saint Etienne de Valoux.

* Maisons fleuries

Monsieur MAULARD, Adjoint en charge de l'Environnement, fait part aux conseillers d'une baisse du nombre d'inscrits au concours des maisons fleuries. Ce phénomène de baisse de la participation se retrouve sur l'ensemble du bassin annonéen.

Il propose d'intensifier la communication autour de ce concours pour les prochaines éditions. Cependant, si le nombre d'inscrits tend à diminuer de nouveau, il faudra peut être envisager à terme d'arrêter ce concours.

Le jury départemental visitera la commune le 13 juillet 2009.

❖ Sport et Culture

Monsieur DELORD informe le conseil qu'une réception sera organisée le 11 juillet en mairie pour les associations de foot, de gym et de basket qui ont chacune obtenu un beau palmarès cette année.

En Octobre, la salle Félix accueillera un des spectacles organisés par la CCBA.

Dates des prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mardi 1^{er} septembre, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre à 20h00 en mairie.

La séance est levée à 22h00.